

La Commission des finances a refusé au Département de la cohésion sociale un crédit destiné aux allocations familiales pour personnes non actives. Une tendance qui se répète et une posture qui divise

Crédits refusés en rafale

LAURA MORALES VEGA
ET MARC LALIVE D'EPINAY

Finances ► La Commission des finances du Grand Conseil genevois a rejeté mercredi un crédit supplémentaire au Département de la cohésion sociale (DCS). Les élu·es vert·es, socialistes et du MCG se sont prononcé·es en faveur d'un montant additionnel de 1,5 million de francs destinés aux allocations familiales pour personnes non actives, mais les député·es LJS, PLR et UDC s'y sont opposé·es. Un cas particulier qui reflète une tendance plus large.

Dans les motifs avancés pour soutenir sa requête, le DCS détaille la différence entre le montant alloué au budget 2025 concernant la caisse d'allocations familiales pour personnes non actives (Cafna) – une enveloppe établie à 45 millions de francs – et les projections pour l'année en cours. Ces différences s'expliquent selon le département par une hausse du nombre de bénéficiaires auprès de la Cafna (+1,29%) et le nombre d'allocations versées (+4,5%). La démarche d'ajustement visant à combler le dépassement de 3,3% du budget est ainsi essentiellement comptable car liée à des charges contraintes.

Obligation légale

Au cours des derniers mois, la Commission des finances a refusé à plusieurs reprises des demandes de crédits supplémentaires interjetées par le DCS au sujet de dépenses obligatoires. A citer par exemple, l'enveloppe de 51 millions demandée pour le financement de l'Hospice général en octobre dernier. La majorité des député·es de la commission avait rejeté par 10 non (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR et 2 UDC) contre 5 oui (3 socialistes,



Le Département de la cohésion sociale justifie sa demande de crédits supplémentaires par une hausse du nombre de bénéficiaires auprès de la caisse d'allocations familiales pour personnes non actives (+1,29%) et le nombre d'allocations versées (+4,5%). KEYSTONE

2 vert·es) ce montant. Interrogé à la suite de cette décision, le Département mené par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz avait indiqué que «le refus de la demande de crédit supplémentaire ne remet pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible. En conséquence, ce vote n'aura pas d'incidence sur les dépenses de prestations dues aux bénéficiaires». Sollicitée dans la

foulée, la direction de l'Hospice général avait nuancé en expliquant que «les dépenses liées aux projets d'insertion professionnelle ne [pouvaient] pas être engagées au-delà des montants votés au budget 2025».

Concernant le cas des allocations familiales soulevé en janvier 2026, le DCS donne une réponse similaire et cite en sus le Règlement sur la planification financière et le contrôle budgé-

taire qui indique que lorsqu'un engagement financier n'a pas de couverture budgétaire, il doit être autorisé par un crédit supplémentaire.

«Sincérité budgétaire»

Au final, ces refus représentent surtout un message politique assumé. «Notre stratégie consiste à demander ainsi au Conseil d'Etat d'évaluer les mesures de compensation qui

peuvent être mises en place», explique Yvan Zweifel (PLR), inscrivant la démarche dans la lignée du refus budgétaire soulevé en fin d'année. Jacques Blondin, membre du Centre s'étant abstenu pour le vote du 14 janvier dernier, abonde dans ce sens. «Il faut être conscient des dépassements à l'approche des comptes 2025 et dans l'attente des propositions budgétaires du Conseil

d'Etat prévues pour fin mars», souligne-t-il.

Une position intenable pour le socialiste Thomas Wenger. «C'est irresponsable», soutient le commissaire. «La majorité de droite refuse des crédits qui sont là pour s'adapter à la réalité des demandes de la population. La démarche du département relève de la sincérité budgétaire et de la réalité des chiffres, pour une dépense qui émergera de toute façon à l'heure des comptes.» Sa collègue de parti et vice-présidente de la Commission des finances, Caroline Marti, souligne qu'il s'agit là d'un simple changement d'appellation. «Ce n'est pas comme ça que l'on réduit les dépenses», souligne-t-elle. «De plus, il s'agit d'un droit acquis par la population.»



«Ce n'est pas comme ça que l'on réduit les dépenses»

Caroline Marti

Emilie Fernandez, membre des Vert·es et présidente de la Commission des finances, admet que le crédit de 1,5 million est un montant symbolique à l'échelle du budget du canton et que son rejet relève «d'une posture». Elle se dit néanmoins inquiète «pour la population genevoise face à des majorités qui ne sont pas enclines à la soutenir». I